



OFFICE NOTARIAL LUCIE PELC

TARIF DES PRESTATIONS SOUMISES A HONORAIRES

Suivant décret n°2016-230 du 26 février 2016 et arrêtés des 26 février, 17 & 28 octobre 2016

Les honoraires de sociétés

Constitution de société (<i>mise au point, rédaction, dépôt au greffe du Tribunal de commerce, publicité légale</i>).....	800 € HT Soit 960 € TTC
Cession de parts sociales (<i>mise au point, rédaction, dépôt au greffe du Tribunal de commerce</i>).....	2,5 % du prix de cession HT Avec un minimum de 500 € HT Soit 600 € TTC
Secrétariat juridique de société (<i>transfert de siège social, changement de gérant...</i>).....	350 € HT 420 € TTC
Approbation des comptes annuels (<i>rédaction des rapports de gestion, Procès-verbal d'assemblée générale annuelle, dépôt des comptes annuels au greffe du Tribunal de commerce</i>)	600 € HT 720 € TTC
Dissolution et liquidation de société (<i>mise au point, rédaction, dépôt au greffe du Tribunal de commerce, publicité légale</i>)	1,00 % du boni de liquidation HT Avec un minimum de 500 € HT Soit 600 € TTC

Les honoraires en droit commercial

Cession de fonds de commerce

(<i>mise au point, rédaction compromis et rédaction cession fonds de commerce, formalités postérieures, publicités légales</i>)	4 % du prix de cession HT Avec un minimum de 900 € HT Soit 1 080 € TTC
---	--

Bail commercial

(<i>mise au point, rédaction du bail, délivrance d'une copie exécutoire</i>).....	un mois de loyer HT
---	---------------------

Les honoraires pour les baux

Bail professionnel

(<i>mise au point, rédaction du bail, délivrance d'une copie exécutoire</i>).....	un mois de loyer HT
---	---------------------

Les honoraires en droit de la famille

Testament

(mise au point, fourniture d'un modèle de testament, dépôt au FCDDV, conservation au coffre)

Pour 1 testament : 89,84 € HT, soit 107,81 € TTC
+ frais de dépôt au FCDDV
Total des frais 120,00 € TTC

Pour 2 testaments : 146,35 € HT, soit 175,62 € TTC
+ frais de dépôt au FCDDV
Total des frais 200,00 € TTC

Convention de quasi-usufruit

(mise au point, rédaction de la convention de quasi-usufruit) 800,00 € HT
Soit 960,00 € TTC

Succession

Prestations	Honoraires T.T.C.
Règlement des factures	12,00 € par facture réglée
Courrier aux tiers	36,00 € par courrier envoyé
Renonciation à succession	120,00 € par renonciation
Encaissement des loyers	6% des sommes encaissées
Résiliation de contrat ou abonnement	36,00 € par organisme
Accompagnement extérieur (coût horaire)	240,00 € + coût des transport, logement, repas, etc...
Consultation écrite juridique (coût horaire) dépassant le cadre ordinaire du dossier et la rédaction des actes	240,00 € (minimum de perception de 480,00 €)
Consultation écrite juridique et fiscale (coût horaire) dépassant le cadre ordinaire du dossier et la rédaction des actes	300,00 € (minimum de perception de 600,00 €)
Avis de valeur immobilière	gratuit
Règlement des conflits entre les ayants-droits	240,00 € par heure hors coût déplacements
Procurations	24,00 € par procuration
Déblocage des comptes bancaires (si notoriété seule)	60,00 € par banque
Déblocage des contrats d'assurance-vie (démarches et réception des fonds)	360,00 € par contrat d'assurance-vie
Protocole financier, établissement d'un compte d'administration entre les héritiers	360,00 €
Convention de quasi-usufruit	960,00 €

Les honoraires de négociation immobilière

Honoraires à la charge de l'acquéreur

Jusqu'à 49 999 € 4.500,00 € TTC

De 50 000 € à 99 999 € 5.500,00 € TTC

De 100 000 € à 149 999 € 6.500,00 € TTC

De 150 000 € à 199 999 € 7.500,00 € TTC

A partir de 200 000 € 4,5 % TTC du prix de vente

Il n'y a pas de cumul de tranches entre elles.